

les boissons alcooliques et débits) depuis 1951 : 259/331/290/295/269/130/72 ; la baisse des dernières années peut être due à une plus grande tolérance, mais il est certain que, dans les populations urbaines mieux stabilisées, le danger est moins grand ces derniers temps pour les ivresses publiques. Il ne l'est pas pour l'alcoolisme et la prostitution dans les bars : et les autorités, tant médicales que judiciaires du Congo, comme d'ailleurs l'élite autochtone, ne cessent de signaler le danger et de préconiser des mesures de défense.

Section IX : Rixes.

1. RIXES DANS LA DÉCENNIE.

Dans la décennie, les rixes se situent surtout dans la première moitié, 10 contre 6. La fièvre économique de cette période l'explique en partie, comme ce fut le cas pour les ivresses.

Ces rixes ont diverses origines que nous distinguerons.

a) D'abord celles dérivant de conflits de propriété, particulièrement aigus dans les régions surpeuplées des baKongo. Toutes ont mis aux prises des hommes.

5 conflits de propriété dont 4 dans la première période quinquennale ; tous des coups volontaires mortels.

3 bagarres entre clans dans le district des Cataractes, une sanctionnée en 1949, 2 en 1952, l'une à propos d'une descente sur les lieux de la juridiction indigène chargée de fixer la limite des terres claniques, les deux autres lors d'une enquête de vacance de terre. Les peines furent, pour la première, trois fois trois mois de servitude pénale, pour la seconde le prévenu décéda en cours d'instance (5 ans au premier degré), pour la troisième 5 ans.

1 bagarre la nuit à propos d'un lieu de pêche au lac Léopold II, peines 5 et 2 ans en 1950.

1 bagarre entre chasseurs de deux familles différentes à propos du partage du gibier ; l'infraction commise au Kwilu fut sanctionnée de 18 mois en 1957.

b) Nous avons noté un meurtre à propos d'une rixe à la cité de Léopoldville, mais nous avons omis d'en relever la cause, à coup sûr futile ; la sanction fut de 10 ans en 1952.

c) Trois rixes entre travailleurs, dont deux dans la première période quinquennale. Toutes, coups volontaires mortels portés entre hommes.

2 cas de rixes entre travailleurs sont ceux où des matelots en vinrent aux mains sur une barge, une fois dans le district du Kwilu, une autre, au lac Léopold II ; les peines furent 5 ans en 1950 et 8 mois en 1951.

1 cas de rixe entre deux travailleurs d'une exploitation de l'intérieur au Kwilu qui se baignaient en commun dans la rivière ; peine : 2 ans et demi en 1956.

d) Une bagarre dans une prison au lac Léopold II donnant lieu à une tentative de meurtre, peine 2 ans, et à des coups volontaires mortels, quatre peines de 5 ans, en 1952.

e) Quatre bagarres entre familles au sens restreint :

Un meurtre entre hommes originaires des Cataractes relégués au lac Léopold II, peine 10 ans en 1952 ;

Deux rixes avec coups volontaires mortels dont les auteurs et victimes sont des hommes, sanctionnés par 7 ans et un an et demi en 1954, l'une mettant aux prises des commerçants concurrents et leurs familles à Léopoldville, l'autre se déroulant au district des Cataractes ;

Des coups volontaires mortels entre deux femmes qui

se disputaient au lac Léopold II à propos de leurs enfants, 3 ans en 1953.

f) Un échange de coups entre deux écoliers villageois se rendant à l'école dans le district des Cataractes, le mineur fut réprimandé en 1956.

9 cas eurent pour théâtre le village, 6 un centre (y compris les pugilats sur une barge) et 1 un camp. Les proportions sont 56,2 %, 37,5 % et 6,2 %, la part du milieu rural de l'intérieur est relativement réduite, plus faible que pour les coups volontaires mortels en général.

2. COMPARAISON 1935-1937 ET 1955-1957.

Pour 1935-1937, nous avons :

Un meurtre collectif, au lac Léopold II, autour d'un droit de propriété ; la victime, un chasseur, avait tué une antilope et omis de donner sa part au clan propriétaire de la chasse ; peines : six fois six ans ;

Une bataille entre villages, au lac Léopold II, autour d'une séance de danses qui provoqua un meurtre, peine 3 ans, et six tentatives de meurtre, peines 6 mois, 1 an, trois fois 2 ans et 3 ans ;

Une autre guerre de villages, toujours au lac Léopold II, à propos d'une femme qui avait quitté son mari pour rejoindre les siens et fut l'occasion d'une tentative de meurtre ; peines dix-sept fois un an, un an et demi et deux fois 2 ans ;

Une rixe entre travailleurs d'un poste à bois isolé, au lac Léopold II, qui fut aussi l'occasion d'une tentative de meurtre ; peine : 3 ans ;

Enfin, au Kwango, une rixe entre prisonniers qui fut l'occasion de coups volontaires mortels ; peine : 5 ans.

Soit 11 infractions dont 10 au lac Léopold II où se

déroulèrent les batailles entre villages qui furent l'objet de 7 tentatives de meurtre et d'un meurtre.

L'aspect est fort différent des trois cas de coups volontaires mortels de 1955-1957 : une bataille entre travailleurs à l'intérieur, au Kwilu ; une bataille au Kwilu entre familles à propos de partage de gibier ; enfin, aux Cataractes un échange de coups entre écoliers.

Si dans chaque triennie nous relevons une infraction autour du droit de chasse, une rixe entre travailleurs et un échange de coups entre enfants (pour 1935-1937 l'enfant fut acquitté), par contre dans la première période se situent huit infractions greffées sur des guerres de village et une bagarre dans une prison qui n'ont pas d'équivalent en 1955-1957.

3. RÉPRESSION, INFRACTIONS COLLECTIVES, RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE.

A remarquer que la répression fut, en général, peu sévère en 1935-1937 : 1,3 ans pour 27 peines de tentatives de meurtre contre 2,4 ans, moyenne générale de l'infraction, mais s'est raffermie en 1948-1957 : malgré trois peines de trois mois, 3,5 ans pour les 17 peines de coups volontaires mortels contre 3,4 ans, moyenne générale de l'infraction.

La plupart de ces infractions sont collectives, même si parfois un seul prévenu est cité, comme ayant par exemple, provoqué manifestement le coup mortel dans la bagarre (11 infractions dans des bagarres collectives contre 5 en 1948-1957, 10 contre 1 en 1935-1937, mais 1 contre 2 en 1955-1957).

Les batailles de villages (nous avons cité un cas supplémentaire dans les vengeances, section V, § 12) qui se déroulent toutes au lac Léopold II, ont disparu dans l'après-guerre. La répartition géographique des rixes est bouleversée : en 1935-1937, 90,9 % des cas prove-

naient du lac Léopold II (9% de l'ex-Kwango), dans la décennie 1948-1957 nous avons 2 cas à Léopoldville, 12,5%, 5 cas aux Cataractes, 31,2%, 6 au lac Léopold II, 37,5 % et 3 au Kwilu, 18,7 %. Les populations belliqueuses du Lac demeurent en tête, bien qu'aucune rixe ne soit relevée de cette provenance en 1955-1957, mais à côté de ce district, Léopoldville et, surtout, les Cataractes se taillent une belle part des infractions.

Section X : Suppression du témoin d'une infraction.

Pour en terminer avec les mobiles des meurtres et infractions similaires, nous en arrivons, enfin, à des meurtres dictés par l'intention de supprimer le témoin d'une infraction ou d'échapper à une arrestation par un particulier.

Nous avons rangé dans les viols, deux cas où le prévenu chercha à supprimer la victime du viol.

Nous trouvons, en outre, le meurtre par une femme, au lac Léopold II, d'une fillette témoin d'un assassinat ; peine 20 ans en 1948, et le meurtre par un homme, au Kwilu, d'une autre fillette témoin d'un assassinat, peine 8 ans en 1957.

Pour 1935-1937, nous comptons :

Un meurtre au lac Léopold II d'un témoin qui accourait au secours d'une victime d'une tentative de meurtre, la victime et l'auteur sont des hommes, peine 8 ans ;

Deux tentatives de meurtre ; l'une au lac Léopold II d'un homme sur la personne d'un autre qui voulait l'arrêter après un assassinat, peine 2 ans ;

L'autre au Bas-Congo d'un chasseur, auteur de coups et blessures par imprudence, qui essaya d'achever sa victime, une femme, pour n'être pas dénoncé, peine : 5 ans.

Section XI : Synthèse des mobiles.

1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE.

Le tableau fournit, pour chacun des mobiles, le pourcentage sur l'ensemble des infractions. Dans un but de simplification, les mobiles voisins sont joints. Un certain arbitraire n'a pu être évité dans ces groupements : les analyses qui ont précédé, apportent les corrections indispensables à la rigidité de la présente synthèse.

Tableau 95. — Synthèse générale des mobiles.

| Mobiles | Qualifications légales | 1935- | 1948- | 1953- | 1955- |
|---------------------------|---------------------------|--------|--------|--------|--------|
| | | 1937 | 1952 | 1957 | 1957 |
| S + S (A1) | TTM | 17,8 % | 22,9 % | 9,7 % | 9,6 % |
| | TTM + ES | 24,2 % | 30,0 % | 13,9 % | 12,5 % |
| | TTG | 19,8 % | 22,3 % | 10,6 % | 10,6 % |
| A1 + A1 (S) | TTM | 5,9 % | 13,7 % | 14,6 % | 16,1 % |
| | TTM + ES | 5,4 % | 12,5 % | 13,9 % | 15,6 % |
| | TTG | 6,3 % | 12,8 % | 11,3 % | 13,8 % |
| A2 | TTM | 11,9 % | 9,1 % | 12,1 % | 14,5 % |
| | TTM + ES | 10,9 % | 8,3 % | 11,6 % | 14,0 % |
| | TTG | 9,9 % | 6,2 % | 9,2 % | 10,6 % |
| F + F (A1) | TTM | 26,1 % | 33,9 % | 32,9 % | 33,8 % |
| | TTM + ES | 24,1 % | 30,8 % | 31,3 % | 32,8 % |
| | TTG | 27,0 % | 34,0 % | 34,4 % | 34,0 % |
| V1 + V2 | TTM | 11,9 % | 7,3 % | 10,9 % | 11,2 % |
| | TTM + ES | 10,9 % | 6,6 % | 10,4 % | 10,9 % |
| | TTG | 10,8 % | 5,0 % | 12,0 % | 12,7 % |
| VOL + ARG | TTM | 9,5 % | 6,4 % | 7,4 % | 6,4 % |
| | TTM + ES | 8,7 % | 5,8 % | 6,9 % | 6,2 % |
| | TTG | 9,9 % | 8,3 % | 7,8 % | 6,1 % |
| INF + VIOL + AVOR + SE | TTM | 0,0 % | 2,7 % | 6,0 % | 4,8 % |
| | TTM + ES | 0,0 % | 2,5 % | 5,8 % | 4,6 % |
| | TTG | 0,0 % | 1,6 % | 4,2 % | 4,2 % |
| FOL + IVRE | TTM | 1,1 % | 0,0 % | 4,8 % | 1,6 % |
| | TTM + ES | 1,0 % | 0,0 % | 4,6 % | 1,5 % |
| | TTG | 3,6 % | 2,7 % | 4,9 % | 3,1 % |
| RIXE | TTM | 11,9 % | 2,7 % | 0,0 % | 0,0 % |
| | TTM + ES | 10,9 % | 2,5 % | 0,0 % | 0,0 % |
| | TTG | 9,9 % | 5,5 % | 4,2 % | 3,1 % |
| TEM | TTM | 3,5 % | 0,9 % | 1,2 % | 1,6 % |
| | TTM + ES | 3,2 % | 0,8 % | 1,1 % | 1,5 % |
| | TTG | 2,7 % | 0,5 % | 0,7 % | 1,0 % |

Nous n'allons pas reprendre ici l'analyse minutieuse menée dans l'étude de chacun des mobiles. Enregistrons seulement pour les infractions punies de la servitude pénale à perpétuité ou de la mort, à vingt ans de distance : la baisse du mobile superstitieux, la hausse des conflits d'autorité familiale, l'apparition des infanticides, la disparition des rixes. En arrondissant très largement, les principaux mobiles sont passés :

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Superstition : | de 25 % à 10 % |
| Conflits d'autorité familiale : | de 5 % à 15 % |
| Conflits d'autorité non familiale : | de 10 % à 15 % |
| Affaires de femmes : | de 25 % à 35 % |
| Vengeances : | de 10 % à 10 % |
| Cupidité : | de 10 % à 5 % |
| Crimes contre la conception : | de 0 % à 5 % |
| Rixes : | de 10 % à 0 % |
| Divers : | de 5 % à 5 % |

Bien entendu, il n'est question ici que des tendances de la criminalité d'ensemble et non des chiffres absolus étudiés dans la courbe générale de la criminalité : pour ceux-ci, dans le groupe des meurtres, seuls les conflits d'autorité familiale et les crimes contre la conception ont augmenté.

2. SYNTHÈSE POUR LES VICTIMES DÉCÉDÉES.

La gravité respective des différents mobiles change d'aspect si nous ne tenons compte que de la proportion des victimes décédées.

Tableau 96. — Synthèse des mobiles par victimes tuées.

| Mobiles | Qualifications légales | 1935-1937 | 1948-1952 | 1953-1957 | 1955-1957 |
|-------------|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| S + S (A1) | TTM | 24,4 % | 26,5 % | 8,8 % | 8,1 % |
| | TTM + ES | 38,3 % | 36,2 % | 18,0 % | 15,0 % |
| | TTG | 32,3 % | 31,9 % | 13,4 % | 13,5 % |
| A1 + A1 (S) | TTM | 6,1 % | 13,9 % | 15,5 % | 16,2 % |
| | TTM + ES | 5,0 % | 12,0 % | 14,0 % | 15,0 % |
| | TTG | 7,0 % | 12,6 % | 12,3 % | 15,2 % |
| A2 | TTM | 12,2 % | 8,8 % | 4,4 % | 5,4 % |
| | TTM + ES | 10,0 % | 7,6 % | 4,0 % | 5,0 % |
| | TTG | 9,8 % | 5,9 % | 4,4 % | 5,0 % |
| F + F (A1) | TTM | 24,4 % | 29,1 % | 35,5 % | 40,5 % |
| | TTM + ES | 20,0 % | 25,2 % | 32,0 % | 37,5 % |
| | TTG | 22,5 % | 27,6 % | 31,4 % | 32,2 % |

| Mobiles | Qualifications légales | 1935-1937 | 1948-1952 | 1953-1957 | 1955-1957 |
|------------------------|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| V1 + V2 | TTM | 12,2 % | 6,3 % | 17,7 % | 18,9 % |
| | TTM + ES | 10,0 % | 5,4 % | 16,0 % | 17,5 % |
| | TTG | 8,4 % | 4,4 % | 12,3 % | 13,5 % |
| VOL + ARG | TTM | 12,2 % | 8,8 % | 2,2 % | 0,0 % |
| | TTM + ES | 10,0 % | 7,6 % | 2,0 % | 0,0 % |
| | TTG | 12,6 % | 9,7 % | 6,7 % | 3,3 % |
| INF + VIOL + AVOR + SE | TTM | 0,0 % | 2,5 % | 8,8 % | 8,1 % |
| | TTM + ES | 0,0 % | 2,1 % | 8,0 % | 7,5 % |
| | TTG | 0,0 % | 1,4 % | 5,6 % | 6,7 % |
| FOL + IVRE | TTM | 0,0 % | 0,0 % | 4,4 % | 0,0 % |
| | TTM + ES | 0,0 % | 0,0 % | 4,0 % | 0,0 % |
| | TTG | 0,0 % | 3,7 % | 5,6 % | 3,3 % |
| RIXE | TTM | 4,0 % | 1,2 % | 0,0 % | 0,0 % |
| | TTM + ES | 3,3 % | 1,0 % | 0,0 % | 0,0 % |
| | TTG | 4,2 % | 6,7 % | 6,7 % | 5,0 % |
| TEM | TTM | 2,0 % | 1,2 % | 2,2 % | 2,7 % |
| | TTM + ES | 1,6 % | 1,0 % | 2,0 % | 2,5 % |
| | TTG | 1,4 % | 0,7 % | 1,1 % | 1,6 % |

Ces données largement arrondies pour les infractions punies de mort ou de la servitude pénale à perpétuité, donnent les répartitions et les mouvements suivants à vingt ans de distance :

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Superstition : | de 40 % à 15,0 % |
| Conflits d'autorité familiale : | de 5 % à 15,0 % |
| Conflits d'autorité non familiale : | de 10 % à 5,0 % |
| Affaires de femmes : | de 20 % à 37,5 % |
| Vengeances : | de 10 % à 17,5 % |
| Cupidité : | de 10 % à 0,0 % |
| Crimes contre la conception : | de 0 % à 7,5 % |
| Rixes : | de 5 % à 0,0 % |
| Divers : | de 0 % à 2,5 % |

En chiffres absolus, outre la hausse des conflits d'autorité familiale et des crimes contre la conception, apparaît une légère avance des affaires de femmes et des vengeances ; compte tenu de l'expansion démographique, la régression atteint, cependant, ces deux derniers mobiles : nous renvoyons sur ces points aux sections précédentes du présent chapitre.

CHAPITRE IV

AUTEURS ET VICTIMES DES INFRACTIONS

Section I : Auteurs des infractions.

1. CRIMINALITÉ GÉNÉRALE.

Nous commentons le tableau 97 que le lecteur trouvera au *verso*.

La seule criminalité juvénile, fort basse, se rencontre dans les coups volontaires mortels. La criminalité féminine culmine dans les épreuves superstitieuses mortelles, les tentatives d'assassinat, les coups volontaires mortels ; elle est plus forte dans les tentatives de meurtre que dans les meurtres. Manifestement, les femmes jouent un rôle plus passif et moins prémédité ; leur criminalité la plus basse se trouve dans les assassinats. Cependant, pour presque toutes les infractions, la criminalité féminine a effectué un bond, doublant proportionnellement d'une période quinquennale à l'autre, augmentant en nombre alors que celui du total des prévenus a sérieusement diminué au fil du temps. Il y a là un indice sérieux d'une émancipation féminine. Nous allons d'ailleurs examiner maintenant cette criminalité féminine en 1935-1937 comparée à 1955-1957.

Rappelons d'abord que les dossiers n'ayant pas été retrouvés, il a été impossible de déterminer le sexe de 9 auteurs d'infraction en 1935-1937. Nos proportions n'en tiendront pas compte.

Tableau 97. — Auteurs des infractions (1948-1957).

| Qualifications légales | H | | | F | | | E | | |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 1948- 1952 | 1953- 1957 | 1948- 1957 | 1948- 1952 | 1953- 1957 | 1948- 1957 | 1948- 1952 | 1953- 1957 | 1948- 1957 |
| A | 37,0 | 14,0 | 51 96,2 % | 2,0 | 0,0 | 2 3,7 % | 0,0 | 0,0 | 0 0,0 % |
| TA | 6,0 | 9,0 | 15 83,3 % | 0,0 | 3,0 | 3 16,6 % | 0,0 | 0,0 | 0 0,0 % |
| M | 55,0 | 33,0 | 88 93,6 % | 3,0 | 3,0 | 6 6,3 % | 0,0 | 0,0 | 0 0,0 % |
| TM | 25,0 | 28,0 | 53 92,9 % | 0,0 | 4,0 | 4 7,0 % | 0,0 | 0,0 | 0 0,0 % |
| TTM | 123,0 | 84,0 | 207 93,2 % | 5,0 | 10,0 | 15 6,7 % | 0,0 | 0,0 | 0 0,0 % |
| | 96,0 % | 89,3 % | | 3,9 % | 10,6 % | | | | |
| ES | 17,0 | 7,0 | 24 82,7 % | 3,0 | 2,0 | 5 17,2 % | 0,0 | 0,0 | 0 0,0 % |
| TTM + ES | 140,0 | 91,0 | 231 92,0 % | 8,0 | 12,0 | 20 7,9 % | 0,0 | 0,0 | 0 0,0 % |
| | 94,5 % | 88,3 % | | 5,4 % | 11,6 % | | | | |
| C | 49,0 | 37,0 | 86 86,8 % | 4,0 | 6,0 | 10 10,1 % | 2,0 | 1,0 | 3 3,0 % |
| I | 15,0 | 16,0 | 31 93,9 % | 1,0 | 1,0 | 2 6,0 % | 0,0 | 0,0 | 0 0,0 % |
| TTG | 204,0 | 144,0 | 348 90,8 % | 13,0 | 19,0 | 32 8,3 % | 2,0 | 1,0 | 3 0,7 % |
| | 93,5 % | 87,7 % | | 5,9 % | 11,5 % | | 0,9 % | 0,6 % | |

Tableau 98. — Auteurs des infractions
(1935-1937 et 1955-1957).

| Qualifi- cations légales | H | | F | | E | |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 1935- 1937 | 1955- 1957 | 1935- 1937 | 1955- 1957 | 1935- 1937 | 1955- 1957 |
| TTM | 134 99,2 % | 65 92,8 % | 1 0,7 % | 5 7,1 % | 0 | 0,0 |
| TTM + ES | 150 99,3 % | 69 93,1 % | 1 0,6 % | 5 6,8 % | 0 | 0,0 |
| TTG | 172 99,4 % | 98 91,5 % | 1 0,5 % | 8 7,4 % | 0 1 | 0,9 % |

La hausse de la criminalité féminine est indubitable.

2. CRIMINALITÉ FÉMININE.

Nous allons examiner de plus près la criminalité féminine.

Le cas unique en 1935-1937 est celui de la femme d'un policier qui assassina d'un coup de couteau la maîtresse de son mari; les faits eurent Léopoldville pour théâtre, la peine de 5 ans est inférieure à la moyenne du type d'infraction, 14,8 ans.

Dans la décennie, la première constatation qui s'impose pour les meurtres c'est que les victimes sont surtout des enfants : 7 contre 7 adultes, 4 hommes et 3 femmes. Si nous ne prenons que les victimes tuées, nous avons 6 enfants et 2 femmes. Ces enfants sont : 4 victimes d'un infanticide, 1 témoin gênant d'un assassinat et 2 victimes de la jalousie de la seconde épouse d'un polygame à l'égard de la première (l'un d'eux survécu).

Les femmes victimes sont : la femme enceinte assassinée par une épouse stérile qui voulait lui enlever le nouveau-né, une femme tuée comme sorcière et enfin, une rescapée, objet d'une vendetta commise conjointement par deux femmes et deux hommes.

Les hommes victimes, tous de tentatives, furent un mari par sa femme, un ex-concubin par son ex-compagne,

un oncle ayant droit, par sa nièce, un policier chargé d'arrêter un mari et attaqué par le ménage.

Près de 50 % des femmes auteurs de meurtres sont célibataires.

Les femmes bénéficient plus largement des circonstances atténuantes que les hommes, elles ont reçu en moyennes 22,5 ans pour les assassinats contre 22,7 ans en moyenne générale, 5 ans pour les tentatives d'assassinat contre 9 ; 10,3 ans pour les meurtres contre 14,2 et 2,3 ans pour les tentatives de meurtre contre 5,6 ans moyenne générale.

Comme mobiles d'infraction nous avons : un mobile superstitieux, un conflit d'autorité familiale, un conflit d'autorité non familiale, deux affaires de femmes, trois vendettas dont deux entre femmes de polygame, 4 infanticides, une supposition d'enfant, une suppression de témoin.

La répartition par districts est par comparaison à cette même répartition pour la criminalité d'ensemble :

Tableau 99. — Répartition géographique de la criminalité féminine (meurtres de 1948-1957).

| Districts | Criminalité féminine | Criminalité générale |
|----------------|----------------------|----------------------|
| Léopoldville | 1 ou 7,1 % | 7,8 % |
| Cataractes | 5 ou 35,7 % | 7,8 % |
| Bas-Congo | 3 ou 21,4 % | 10,4 % |
| Lac Léopold II | 3 ou 21,4 % | 20,8 % |
| Kwango | 1 ou 7,1 % | 11,5 % |
| Kwilu | 1 ou 7,1 % | 41,3 % |

La criminalité féminine pour les meurtres se concentre surtout dans les districts baKongo.

Les modes de perpétration sont : machette 2, bâton-bûche 4, strangulation 2, noyade 1, enfouissement 1, poison 2, abandon de nouveau-né 2.

A remarquer que sur 4 emplois du poison en dehors des épreuves superstitieuses, 2 furent le fait de femmes, cet emploi est aussi largement féminin en Europe.

Pour les épreuves superstitieuses, 3 au Kwango, 1 au Kwilu, deux femmes obligent un vieillard de la famille à se soumettre à l'épreuve ; une femme oblige l'accusateur de son gendre à se soumettre à la contre-épreuve ; une femme dont l'enfant est mort, appuyée par trois hommes, accuse son frère ; une femme appuyée par un devin en accuse une autre. Ces femmes, elles aussi, bénéficient d'une certaine indulgence puisqu'elles sont condamnées à 9,8 ans en moyenne contre 11,9 ans moyenne générale.

Pour les coups volontaires mortels, la criminalité change d'aspect : 8 hommes victimes contre 2 femmes. Trois fois les femmes auteurs ont agi de concert avec des hommes (victimes 2 hommes et une femme). Ici ce sont les affaires de femmes qui prédominent (50 %) : une affaire superstitieuse, un conflit d'autorité familiale, cinq affaires de femmes (victimes 3 maris, 1 amant, 1 femme soupçonnée d'adultère avec le mari de la sœur de la prévenue), une vendetta, une affaire d'argent et une rixe entre femmes à propos d'une querelle entre leurs enfants. Elles bénéficient d'une indulgence dans la répression : 2,3 ans contre 3,4 ans.

Les femmes commirent deux incendies de cases occupées : l'une, seconde femme de polygame, de celle occupée par son mari et la première épouse ; l'autre, celle occupée par l'ex-maîtresse de son mari et l'enfant de celle-ci, la victime lui ayant communiqué une maladie vénérienne par le truchement du mari. Cette fois la répression est plus forte que la moyenne d'ensemble : 5,5 ans contre 4,5 ans, unique exception sur les 7 types d'infraction.

Pour le total des infractions, les victimes des femmes se divisent en : 16 hommes (50 %), 8 femmes (25 %) et

8 enfants (25 %), dont tuées : 8 hommes (44,4 %), 4 femmes (22,2 %) et 6 enfants (33,3 %).

Tableau 100. — Répartition géographique de la criminalité féminine (ensemble des infractions de 1948-1957).

| Districts | Criminalité féminine | Criminalité générale |
|----------------|----------------------|----------------------|
| Léopoldville | 3 ou 10,0 % | 9,6 % |
| Cataractes | 7 ou 23,3 % | 10,2 % |
| Bas-Congo | 4 ou 13,3 % | 8,4 % |
| Lac Léopold II | 4 ou 13,3 % | 19,0 % |
| Kwango | 4 ou 13,3 % | 9,9 % |
| Kwilu | 8 ou 26,6 % | 42,6 % |

La part des districts évolués dépasse leur importance démographique.

La criminalité est plus forte dans tous les districts occidentaux et dans le district du Kwango, ce dernier à cause des épreuves superstitieuses mortelles.

4 femmes ont agi par jalousie à l'intérieur d'un ménage polygamique ; la proportion (25 %) des femmes non mariées auteurs excède leur importance démographique [2].

Tableau 101. — Criminalité féminine : mobiles (1948-1957).

| Mobiles | Criminalité féminine | Criminalité générale |
|------------|----------------------|----------------------|
| S + S (A1) | 6 ou 20,0 % | 17,1 % |
| A1 | 2 ou 6,6 % | 12,1 % |
| A2 | 1 ou 3,3 % | 7,5 % |
| F | 9 ou 30,0 % | 34,3 % |
| V | 4 ou 13,3 % | 8,1 % |
| ARG | 1 ou 3,3 % | 8,1 % |
| INF + SE | 5 ou 16,6 % | 1,5 % |
| RIXE | 1 ou 3,3 % | 4,0 % |
| TEM | 1 ou 3,3 % | 0,6 % |

La criminalité féminine est particulièrement forte pour les mobiles superstitieux, les vendettas et les infanticides ; contrairement à l'attente, si elle est forte pour les affaires de femmes, elle est inférieure à la moyenne générale.

Tableau 102. — Criminalité féminine :
modes de perpétration (1948-1957).

| Modes de perpétration | Criminalité féminine | Criminalité générale |
|-----------------------|----------------------|---------------------------------|
| Couteau et machette | 4 ou 12,9 % | 24,8 % (28,2 % avec les lances) |
| Arc et fusil | 0 ou 0,0 % | 20,5 % |
| Bâton | 9 ou 29,0 % | 16,3 % |
| Asphyxies | 4 ou 12,9 % | 6,9 % |
| Poison | 6 ou 19,3 % | 6,0 % |
| Feu | 2 ou 6,4 % | 11,2 % |
| Abandon de nouveau-né | 2 ou 6,4 % | 0,5 % |
| Coups sans arme | 4 ou 12,9 % | 9,8 % |

Il est clair que les armes classiques : instruments tranchants et perforants, arc, fusil, ne sont guère utilisées par les femmes qui préfèrent le bâton et le poison.

3. CRIMINALITÉ JUVÉNILE.

La criminalité juvénile est fort basse :

En 1937, un acquittement : deux enfants de 6 à 8 ans avaient joué du couteau après s'être injurié à propos d'un partage d'arachides, le prévenu avait été condamné à 4 mois pour coups volontaires mortels en premier degré ; les faits eurent pour théâtre le Bas-Congo.

En 1951, deux cas de coups volontaires mortels : un prévenu âgé de 16 ans qui après boire se battait avec son frère, tua d'un coup de couteau le frère aîné qui voulait les

séparer, peine 2 ans, et un garçon de 13 ans qui porta un coup de bâton à une femme qui avait accusé la mère du prévenu de sorcellerie et en était venue aux mains avec elle, peine 6 mois. Les deux cas se sont déroulés au Kwilu.

En 1957, deux écoliers de 12 ans en vinrent aux mains sur le chemin de l'école et l'un d'eux décéda d'un coup de poing ; les faits se déroulaient au district des Cataractes et le prévenu fut réprimandé et confié à la surveillance de son oncle qui exerçait la puissance paternelle.

Le décret sur l'enfance délinquante du 6 décembre 1950 n'a été rendu applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 1954 et aux seuls trois districts occidentaux de la province. Normalement depuis, les affaires qui auraient dû être classées sans suite sous l'empire de la législation de droit commun, sont soumises aux juridictions spéciales nouvellement créées : nous ne percevons aucun afflux d'affaires de mineurs prévenus d'homicide.

La criminalité juvénile a fait l'objet de nombreux cris d'alarme des autorités responsables ces dernières années. Cette criminalité nouvelle est très réelle et justifie les appréhensions, mais elle est loin d'atteindre la gravité de celle de certains pays développés pour ce qui concerne les meurtres, songeons à ce cas unique de coups volontaires mortels pour une dispute banale entre gamins, sur trois ans, pour une province de trois millions d'habitants et à ce que nous rapporte la presse de meurtres commis par des adolescents dans la seule ville de New-York.

Section II : Victime des infractions.

Partout le nombre de victimes diminue, mais, contrepartie de l'augmentation de la criminalité féminine, les proportions de femmes et d'enfants victimes ont légèrement crû. Les proportions des victimes hommes sont beaucoup plus faibles que celles des auteurs masculins.

Tableau 103. — Victimes des infractions (1948-1957).

| Qualifications légales | H | | 1948- 1957 | | F | | 1948- 1957 | | E | | 1948- 1957 | |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--|
| | 1948- 1952 | 1953- 1957 | 1948- 1957 | 1948- 1952 | 1953- 1957 | 1948- 1957 | 1948- 1952 | 1953- 1957 | 1948- 1957 | 1948- 1957 | | |
| A | 17,0 | 6,0 | 23 52,2 % | 12,0 | 7,0 | 19 43,1 % | 1,0 | 1,0 | 2 4,5 % | | | |
| TA | 4,0 | 8,0 | 12 70,5 % | 1,0 | 3,0 | 4 23,4 % | 0,0 | 1,0 | 1 5,2 % | | | |
| M | 31,0 | 18,0 | 49 59,7 % | 15,0 | 10,0 | 25 30,4 % | 4,0 | 4,0 | 8 9,7 % | | | |
| TM | 19,0 | 18,0 | 37 68,5 % | 5,0 | 11,0 | 16 29,6 % | 1,0 | 0,0 | 1 1,8 % | | | |
| TTM | 71,0 | 50,0 | 121 61,4 % | 33,0 | 31,0 | 64 32,4 % | 6,0 | 6,0 | 12 6,0 % | | | |
| | 64,5 % | 57,4 % | | 30,0 % | 35,6 % | | 5,4 % | 6,8 % | | | | |
| ES | 8,0 | 3,0 | 11 57,8 % | 5,0 | 3,0 | 8 42,1 % | 0,0 | 0,0 | 0 0,0 % | | | |
| TTM + ES | 79,0 | 53,0 | 132 61,1 % | 38,0 | 34,0 | 72 33,3 % | 6,0 | 6,0 | 12 5,5 % | | | |
| | 64,2 % | 56,9 % | | 30,8 % | 36,5 % | | 4,8 % | 6,4 % | | | | |
| C | 27,0 | 29,0 | 56 68,2 % | 12,0 | 9,0 | 21 25,6 % | 4,0 | 1,0 | 5 6,0 % | | | |
| I | 12,0 | 12,0 | 24 28,9 % | 15,0 | 18,0 | 33 39,7 % | 13,0 | 13,0 | 26 31,3 % | | | |
| TTG | 118,0 | 94,0 | 212 55,6 % | 65,0 | 61,0 | 126 33,0 % | 23,0 | 20,0 | 43 11,2 % | | | |
| | 57,2 % | 53,7 % | | 31,5 % | 34,8 % | | 11,1 % | 11,4 % | | | | |

Tableau 104. — Victimes des infractions
(1935-1937 et 1955-1957).

| Qualifi- cations légales | H | | F | | E | |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 1935- 1937 | 1955- 1957 | 1935- 1937 | 1955- 1957 | 1935- 1937 | 1955- 1957 |
| TTM | 87 82,8 % | 40 60,6 % | 13 12,3 % | 21 31,8 % | 5 4,7 % | 5 7,5 % |
| TTM + ES | 93 80,1 % | 42 60,8 % | 18 15,5 % | 22 31,8 % | 5 4,3 % | 5 7,1 % |
| TTG | 115 78,2 % | 60 51,7 % | 27 18,3 % | 38 32,7 % | 5 3,4 % | 18 15,5 % |

Si nous ne tenons compte que des victimes tuées, cependant, le groupe des femmes pour 1948-1952 et 1953-1957 demeure stationnaire, mais le groupe des enfants diminue largement au profit des hommes : en effet, la plupart des mineurs se recrutent dans les victimes des incendies de maisons occupées.

Que donne la confrontation 1935-1937 et 1955-1957 ? Nous ne tenons pas compte des 8 victimes de 1935-1937 dont nous n'avons pu connaître le sexe ; nous ne comptons pas non plus les rescapés des épreuves superstitieuses mortelles (*Tableau 104*).

En nombre, encore plus en proportions, les victimes féminines et mineures sont en nette augmentation.

Si nous examinons, sur une base géographique, les proportions de victimes femmes et enfants pour les meurtres, pour l'ensemble des infractions étudiées, les incendies déséquilibrent les comparaisons, nous remarquons que les proportions de victimes féminines ne diffèrent pas considérablement selon les districts, le lac Léopold II est particulièrement bas cependant et le Kwilu en pointe mais, par contre, quand il s'agit des enfants, ce sont les districts baKongo qui en apportent le plus fort contingent.

Tableau 105. — Répartition géographique des victimes femmes et enfants (1948-1957).

| Districts | F | E |
|----------------|--------|--------|
| Léopoldville | 33,3 % | 0,0 % |
| Cataractes | 33,3 % | 26,6 % |
| Bas-Congo | 25,0 % | 20,0 % |
| Lac Léopold II | 21,9 % | 2,4 % |
| Kwango | 30,4 % | 4,3 % |
| Kwilu | 37,3 % | 1,2 % |

La comparaison de ces proportions à vingt ans de distance, montre que la hausse du nombre de femmes